



Commune de Cuarny

Conseil Général

Registre des délibérations

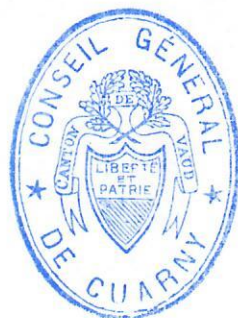
Extrait de Procès-verbal

Dans sa séance du 17 février 2022, le Conseil Général de Cuarny a :

- Accepté la modification de l'ordre du jour comprenant la motion sur l'implantation d'antennes émettrices de rayonnements non ionisants sur la commune de Cuarny
- Accepté le préavis municipal n°1/2022 sur le budget des comptes de fonctionnement 2022.
- Accepté le préavis municipal n°2/2022 sur les autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026.
- Accepté le préavis municipal n°3/2022 sur les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026
- Accepté le préavis municipal n° 4/2022 sur la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- Pris en considération la motion sur l'implantation d'antennes émettrices de rayonnements non ionisants (RNI) sur la commune de Cuarny et l'a renvoyée à la Municipalité.

Pour le Bureau du Conseil Général

Le Président
Raymond Morel



La Secrétaire
Michèle Gendroz